



Je voudrais savoir si il existe une aide

Par **Julie**, le **20/09/2010 à 16:23**

Bonjour,rrnvoila j'ai actuellement mon petit frère de 16 ans qui vit chez moi car mes parents sont démissionnaires de leurs droits.rnN'étant pas sa tutrice, je souhaiterais savoir si il y avait des aides pour pouvoir subvenir à ses besoins que ce soit scolaire ou autre...rrnJ'ai déjà contacté une assistante sociale mais elle n'es pas très rapide. Je n'ai qu'un contrat de 10 h par semaine et je ne sais pas comment faire avancer les choses pour qu'il soit en foyer...rrnMerci de votre aide.rnrnJulie

Par **mimi493**, le **20/09/2010 à 17:22**

Vous devez obtenir la résidence de votre frère et une pension alimentaire de vos parents.rnJ'espère que vous avez une autorisation écrite de vos parents, sinon, accueillir un mineur, même votre frère, c'est un délit (l'ancien détournement de mineur)

Par **Julie**, le **20/09/2010 à 17:56**

bonjour,rrnmerci pour votre reponse.rnrnMais ce n'es pas le but de ma demande car je ne veux pas leurs demander de l'argent.rnrnJe veux juste savoir mise à part sa si il y d'autre solution au probleme !! rnrnMerci rnrnJulie

Par **mimi493**, le **20/09/2010 à 18:02**

Il faut que vous ayez officiellement la charge de votre frère. A partir de ce moment-là, il sera un enfant à charge au titre d'un enfant recueilli (pour les impôts, pour la CAF, pour l'assurance-maladie).
Pour un seul enfant à charge, vous n'aurez pas grand chose (aide au logement plus élevée, l'ARS, droit au RSA normalement. L'ASF ne sera possible que si, au final, vous attaquez vos parents pour une pension alimentaire)
Franchement, vous devriez le faire car non seulement ils ne s'occupent pas de leurs gosses, mais si rien n'est fait, votre frère devra leur payer une pension alimentaire quand ils seront vieux.

Par **Julie**, le **20/09/2010** à **18:06**

oui c'est pas faux.
Ben je vois l' A.S demain j'ecris une lettre au juge donc je vois.
Merci beaucoup pour votre aide ..